

Chères, chers membres,

La volatilité de la situation ne nous permet pas de vous signaler les adaptations successives des mesures prises par l'autorité cantonale.

Il vous appartient de vous tenir informés. Nous vous invitons à consulter régulièrement les sites ci-dessous :

<https://coronavirus.unisante.ch>

<https://www.vd.ch/coronavirus>

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-conseils-aux-professionnels-du-domaine-de-la-sante-et-du-social>

Dernière décisions des autorités

Cet après-midi, le Conseil d'Etat du canton de Vaud prononce l'état de nécessité mais indique que les cabinets de physiothérapie peuvent rester ouverts (cf. Arrêté du 16 mars 020, art. 5 : « Les prestations de soins dispensés par les professionnels de la santé au titre de la loi sur la santé publique sont autorisées »).

Un peu plus tard, le Conseil Fédéral ne donne pas des consignes plus claires pour les cabinets de physiothérapie.

Nous vous conseillons dès lors de ne traiter que les cas urgents. Nous sommes conscients de l'impact économique de telles mesures, mais nous nous devons d'appliquer face à la population les mesures de précaution les plus strictes possibles.

Dans tous les cas, il est de votre devoir de vous protéger. D'abord pour ne pas transmettre le virus, mais aussi parce que, suivant l'évolution de la situation, les professionnels de la santé pourraient être sollicités dans des rôles de soutien à des mesures de santé publique. Soyez donc encore plus exigeants en ce qui concerne les mesures d'hygiène et de désinfection.

En tant qu'indépendant, vous vous interrogez aussi sur les conséquences financières pour votre activité. Aucune réponse concrète ne peut être apportée pour l'instant.

Une pétition est en cours pour demander que les mesures financières proposées par la confédération soient aussi accessibles aux indépendants. Vous pouvez participer à l'adresse ci-dessous :

<http://chng.it/dCtFczsX>

Plus la participation est élevée, plus le gouvernement devra en tenir compte.

Comme cela a aussi été évoqué par le Conseil fédéral, la priorité est à la solidarité collective pour la gestion optimale de cette crise. physiovaud y souscrit tout en conservant présent les intérêts et préoccupations de tous ses membres.

En vous remerciant pour votre participation responsable à cet effort collectif

Pour physiovaud,
Thierry Smets
Président physiovaud

